

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	Mme Véronique Autexier MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy Jean Guillen, Bruno Renon
<b>Membre excusé :</b>	Néant
<b>Membre invité :</b>	Néant
<b>Membre absent :</b>	Néant
<b>Invité absent :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 36 du 23/06/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Elaboration du calendrier général de la saison 2022/2023

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

### 4° Questions et informations diverses

## INTRODUCTION

**Accueil** : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

### Validation du PV précédent

Le PV n° 36 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

### Informations de l'animateur

Néant

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Elaboration du calendrier général au titre de la saison 2022/2023

Après exploitation du calendrier général de la L.F.N.A, les membres de la Commission procèdent à l'élaboration du calendrier général des compétitions « séniors ».

Les calendriers de la D5 et de la Coupe des réserves seront actualisés le jeudi 21 juillet 2022, à l'issue de la clôture des engagements.

Le calendrier du Critérium à 7 sera actualisé le mercredi 10 août 2022, à l'issue de la clôture des engagements.

**Décision 01** : Les membres de la Commission homologuent le calendrier général

## SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

### 2° - Néant

## QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

### 3° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de AL Guimps du mardi 05 juillet 2022. - Demande de rétrogradation en division inférieure (D3 → D4) au titre de la saison 2022/2023 – En application de l'article 22.3bis des règlements généraux du District, la Commission des compétitions « séniors » valide cette demande.

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 06/07/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°36 du 23/06/2022	<b>Validé</b>	-	-
<b>1</b>	Elaboration du calendrier Général saison 2022/2023	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>

La prochaine réunion est fixée au jeudi 21 juillet 2022 à 17h15.

-----

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h15.

-----

L'animateur  
Laurent Fouché

Le Secrétaire de séance  
Philippe Brandy

